

## Le Québec dépense 35 % de plus que les autres provinces pour ses médicaments!

Parmi les pays développés ayant un système de santé public, le Canada est le seul à ne pas avoir aussi un régime 100 % public d'assurance médicaments! Le régime québécois mixte public-privé nous coûte cher collectivement et crée de nombreuses inégalités.

Seulement 44 % de la population est assurée par le gouvernement pour ses achats de médicaments (assurance publique) tandis que la majorité, soit 56 %, est assurée par des centaines de régimes privés d'assurance collective offerts par les employeurs et gérés par des compagnies d'assurances.

Ce régime fragmenté limite le pouvoir de négociation du gouvernement et les économies d'échelle. Cela engendre un coût plus élevé des médicaments ce qui profite largement à l'industrie pharmaceutique. Par exemple, 500 comprimés d'un médicament générique populaire Atorvastatine (pour soigner les personnes qui ont un taux de cholestérol élevé) coûtent 204 \$ au Québec, 104 \$ en Allemagne et 28 \$ en Nouvelle-Zélande!

Les pharmaciens aussi en profitent allègrement. Leurs honoraires pour le régime public sont fixés par le gouvernement autour de 9\$ par ordonnance, mais ils peuvent atteindre 30\$ et plus pour les régimes privés. Ce qui veut dire que lorsque deux personnes entrent dans la même pharmacie, avec la même prescription mais pas le même régime, elles en ressortent avec deux factures différentes.

En raison d'une couverture très variable entre les deux régimes, il y a aussi un problème d'équité dans l'accès aux médicaments. En voici quelques illustrations.

Régimes privés	Régime public
Facture plus élevée à cause des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 16 %.	Facture moins élevée à cause des frais d'administration de 2 %.
Frais pour les médicaments des enfants mineurs.	Gratuité des médicaments des enfants mineurs.
Même prime pour l'employé et le patron.	Prime calculée en fonction du revenu.
Facture plus élevée en raison d'un moindre recours aux médicaments génériques.	Facture moins élevée en raison d'un recours plus fréquent aux médicaments génériques.
Taxe de 9 % sur les primes d'assurances.	Aucune taxe.



Notre régime hybride est beaucoup trop coûteux et de plus en plus inéquitable. Le gouvernement fédéral souhaite mettre en place un nouveau régime national d'assurance médicaments. Le gouvernement provincial doit agir et démontrer au Canada qu'il faut adopter un régime entièrement public et surtout pas le modèle québécois. Le front uni regroupant des organisations syndicales et communautaires estime que les Québécois pourraient économiser, à eux seuls, de 20 à 40 % sur le prix des médicaments, soit de 1 à 3 milliards de dollars par année

Un régime d'assurance médicaments 100% public permettrait :

- le contrôle de 100% des achats de médicaments et donc un pouvoir réel de négociation;
- la réduction du coût des médicaments;
- une baisse des primes pour les assurés;
- une meilleure mutualisation des risques (la mise en commun des risques de santé permet de réduire les coûts et de faire des économies);
- un réinvestissement des économies sur les médicaments dans le système de santé.

Au quotidien, il est pertinent de demander au médecin ou au pharmacien des médicaments génériques et de comparer le prix des médicaments d'une pharmacie à l'autre. Pour suivre l'évolution de ce dossier d'actualité, consultez le site de l'[Union des consommateurs](#) et participez dès maintenant à l'action de la Coalition solidarité santé qui consiste à envoyer un message à la ministre de la Santé pour lui demander d'agir!  
[remedeauxcoupures.cssante.com/](http://remedeauxcoupures.cssante.com/)



## Abolition des frais accessoires

Saviez-vous que depuis janvier 2017 les frais liés aux services couverts par la RAMQ ne peuvent plus être facturés aux patients possédant une carte d'assurance maladie du Québec?

Malgré tout, 15% des cliniques inspectées continuent d'exiger illégalement des frais accessoires pour l'ouverture de dossier, des prélèvements, des examens, des interventions, de la vaccination, etc. Voici un [outil](#) d'Union des consommateurs qui vous aidera à vous y retrouver dans ce dossier!  
[uniondesconsommateurs.ca/outil-frais-accessoires/?sft\\_documents=actualites](http://uniondesconsommateurs.ca/outil-frais-accessoires/?sft_documents=actualites)

Si on vous charge pour un service, demandez une facture et un reçu lors du paiement puis vérifiez auprès de la RAMQ si les frais sont justifiés. En cas d'abus, réclamez un remboursement à la RAMQ en fournissant vos preuves. Pour réduire ces pratiques illégales, il est important de rapporter toutes les injustices au [Registre](#) de surveillance des frais accessoires. [ccpsc.qc.ca/fr/registre](http://ccpsc.qc.ca/fr/registre)

